



## REGLEMENT FINANCIER

### Contribution annuelle des familles

L'Ecole Fleury-Marceau est un établissement catholique d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État. Ce statut autorise l'établissement à percevoir un forfait de la part de la Mairie pour chaque enfant d'Oullins. A elle seule, cette contribution ne permet pas d'assurer l'équilibre financier de l'école.

La participation des familles est essentielle pour couvrir les frais de fonctionnement (achat ou renouvellement de matériels pédagogiques, mobilier, salaires du personnel non- enseignant, entretien et réparation des locaux, charges courantes, et notamment les charges liées au respect des normes de sécurité).

La contribution familiale est payable par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin. Le mandat de prélèvement se trouve sur le site de l'école (Pratique-documents importants) si vous devez nous en fournir un nouveau.

A défaut, l'école utilisera celui de l'année passée.

Pour les nouveaux parents, le mandat SEPA sera glissé dans l'enveloppe de début d'année.

**ATTENTION : les frais de rejet de prélèvements seront facturés 11 € aux familles.**

L'acompte versé à l'inscription ou réinscription ( 50€) sera déduit de la facture annuelle.

	Tarif A : revenu inférieur à 14 000€	Tarif B : revenu compris entre 14 000 € et 34000€	Tarif C : supérieur à 34 000€
Primaire	359€	460€	598€
Maternelle	402€	503€	638€

Ces tarifs sont fixés en fonction du montant total des salaires que vous déclarez avant abatement. L'OGEC demande l'avis d'imposition de 2021 pour ces remises.( Sans avis d'imposition, le tarif C sera automatiquement appliqué)

### **Remise annuelle consentie pour les fratries**

2<sup>ème</sup> enfant : - 45 €

3<sup>ème</sup> enfant : - 55 €

4<sup>ème</sup> et + : - 65 €

Les parents enseignants dans le privé, doivent fournir une attestation 2021-2022 pour prétendre à une remise de 30%.

### **Contribution solidaire**

La contribution solidaire permet de préserver l'équilibre financier de l'Etablissement.

**Vous pouvez aider l'Ecole en versant une contribution solidaire annuelle** complémentaire du montant de votre choix, (10 €, 20 €, 30€, 40€, 50€... ou tout autre montant...) selon vos moyens.

Nous vous remercions pour cette aide qui pourra être affectée à l'amélioration des espaces de travail et de vie des élèves.

**Un reçu fiscal vous sera délivré vous permettant de déduire cette contribution solidaire de vos impôts.**



## Ecole Fleury Marceau Rentrée 2021

Le montant de votre contribution solidaire éventuelle est payable **exclusivement par chèque** à l'ordre de OGEC – Fleury-Marceau - OULLINS en précisant au dos nom, classe des enfants.

### Frais annuels détaillés

Cotisation par enfant à l'enseignement catholique obligatoire : 29,25 €

Mutuelle St Christophe \*: 6,50€

Cotisation APEL \*\* par famille (association des parents d'élèves) : 27 €

\* L'OGEC a contracté une assurance responsabilité civile individuelle accident pour tous les élèves auprès de la mutuelle St Christophe. (cf [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr))

\*\*Adhésion facultative : si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, merci d'en informer par écrit la cheffe d'établissement.

### Frais mensuels détaillés

Langue vivante : espagnol dès le cp

NOUVEAU!

Anglais dès la PS

Par Pop English

PS Langue vivante anglais (20 séances) : 6€ / mois

MS et GS Langue vivante anglais (30 séances) : 7€/mois

CP Langues vivantes **anglais** (30 séances) et **espagnol** ( 20 séances) : 8€/mois

Du CE1 au CM2 Langues vivantes **anglais** (30 séances) **espagnol** (20 séances): 10€/mois

Fournitures : 3€

Les fichiers distribués aux élèves (livre de lecture cp, fichier maths, fichier catéchèse, fichier d'anglais etc...) figureront sur la facture annuelle.

### Facturation

Un échéancier sera établi au 10 du mois, la facture est annuelle.

Le règlement se fera **par prélèvement bancaire uniquement** les 10 de chaque mois.

Le premier prélèvement SEPA sera fin septembre de 75 € pour chaque famille.

### Restauration

Repas non occasionnel : 6,50€

Repas exceptionnel : 8€

Si votre enfant est inscrit en APC (aide complémentaire) sur le temps de midi, son repas est au prix de 6,50€ € durant cette période.



Le prix comprend les frais de fonctionnement et le prix d'un repas fourni par la société de restauration RPC.

**Si votre enfant est porteur d'allergie(s) alimentaires, un PAI sera établi et le repas sera à 4,60€.**

### Garderie et étude du soir

	1 jour/semaine	2 jours/semaine	3 jours/semaine	4 jours/semaine
Garderie du matin	7€ / mois	17€ / mois	26€ / mois	28€ / mois
Garderie exceptionnelle	5€ à régler le jour même à la personne chargée de la surveillance.			
Etude du soir	25€/ mois	30€ / mois	35€ / mois	40€ / mois
Vous pouvez récupérer vos enfants <b>qu'à partir de 17h15</b> pour des mesures de sécurité par le portillon ou portail ( 29 rue Fleury )				
Etude exceptionnelle	8€ à régler le jour même à la personne chargée de la surveillance.			

**IMPORTANT:** L'étude ferme ses portes à 18h15 précises. Ayez une solution de « secours » pour récupérer vos enfants afin de pallier aux diverses problématiques des transports : bouchon, accident, panne etc...

Chaque retard sera comptabilisé et facturé 12€ le quart d'heure entamé sur votre facture. A la suite d'un deuxième retard, votre enfant ne sera plus accepté en étude.

Le bon respect des horaires permet un meilleur respect de chacun. Merci de faire le nécessaire.

**Merci de retourner à l'enseignante de votre enfant pour lundi 6 septembre 2021**

- La convention de scolarisation signée
- L'acceptation du règlement intérieur (Le règlement se trouve sur le site de l'école)
  - Les autorisations de photos et de sorties signées
    - La fiche d'urgence
    - Le questionnaire famille
    - L'inscription à la catéchèse

L'ensemble de ces documents sont disponibles sur le site de l'école

**Pratique / documents importants**



Ecole Fleury Marceau  
Rentrée 2021

## Equipe enseignante

PS Mme Ophélie DABONI

MS Mmes Hortence BIENVENU à 50 % et Mme Corinne VANEL

GS Mmes Marie-Andrée GAGNERE ( directrice) et Mélanie DEVAUX

CPA Mme Gisèle PERRIN

CPB Mme Mathilde DEBALLON

CE1 Mme Candice VERRIER-CHARDON

CE1/CE2 Mme Alexia LENOIR en congé maternité remplacée par Mr Morgan Saunal

CE2 Mme Sophie POULARD

CM1 Mme Amandine ABEL

CM1 /CM2 Mme Amandine JENNY

CM2 Mme Isabelle REVOL

Maître E : Mme Ludiwyne GENIN

### A noter !

Site de l'école : <http://www.fleury-marceau.com>

Tél de l'école : 04 78 51 07 62

Journées de décharge de Mme Gagneré : Jeudi et vendredi

courriel : [direction@fleury-marceau.com](mailto:direction@fleury-marceau.com)

## Calendrier des vacances scolaires 2021-2022

Vacances de la Toussaint : Du samedi 23 octobre au Lundi 8 novembre

Vacances de Noël : Du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier

Vacances d'hiver : Du samedi 12 février au lundi 28 février

Vacances de printemps : Du samedi 16 avril au lundi 2 mai

Pont de l'Ascension : Du mercredi 25 mai au lundi 30 mai

!!!!!! Vacances d'été : **JEUDI 7 JUILLET 2022 AU SOIR**